

fiance envers le Dr Catellier, leur représentant autorisé sur le Comité de Législation. La loi médicale ne permet pas l'empiètement des districts les uns sur les autres, et l'intérêt même de chacun des districts s'y oppose. Aussi tout le monde s'est-il facilement mis d'accord sur la question, et les grands préparatifs du combat sont restés inutiles.

Voici la division électorale que l'on a adoptée, et qui donne un député de plus à Montréal.

1° *District de Québec.*

Ville de Québec	{	Division N° 1 : Québec centre...	3	gouverneurs
		Division N° 2 : Québec ouest,	3	—
		Québec est et St-Sauveur.		
Comtés de		Lévis et Lotbinière.....	1	gouverneur
—		Montmorency, Québec, Portneuf.	1	—
—		Charlevoix, Chicoutimi, L. St-Jean	1	—
—		Beauce, Dorchester.....	1	—
—		Bellechasse, Montmagny, L'Islet.	1	—
—		Kamouraska, Témiscouata.....	1	—
—	{	Rimouski, Matane, Gaspé....	1	—
	{	Bonaventure, Isles de la Magdeleine.....		
Total.....			13	gouverneurs.

2° *District de Montréal.*

Ville de Montréal	{	Divisions N° 1, N° 2.....	2	gouverneurs
		Divisions N° 3, N° 4.....	2	—
		Divisions N° 5, N° 6.....	2	—
Comtés de	{	Joliette, l'Assomption.....	1	gouverneur
	{	Montcalm et Berthier.....		
—	{	Terrebonne, Deux-Montagnes..	1	—
—	{	Argenteuil, Laval.....	1	—
—	{	Ottawa, Pontiac.....	1	—
—	{	Beauharnois, Chateauguay.....	1	—
	{	Huntingdon, Soulanges, Vaudreuil.....		
—		Shefford, Brome, Missisquoi.....	1	—
—	{	St-Jean, Chambly, Naperville..	1	—
	{	Iberville, Laprairie.....		
—		St-Hyacinthe, Bagot, Rouville.....	1	—
—		Richelieu, Yamasca, Verchères....	1	—
—		Hochelaga Est.....	1	—
—		Hochelaga Ouest, Jasques-Cartier	1	—
Total.....			16	gouverneurs.